

d'attache, pour assurer le respect de toutes les décisions de gestion de l'OPANO;

- 4) au Sommet de la Terre, la CE a été persuadée éventuellement d'appuyer une entente sur les principes et les mesures de conservation des stocks de poisson en haute mer. Cette entente portait sur des questions importantes comme un engagement de principe contre le changement de pavillons des bateaux de pêche. La CE a été persuadée également d'appuyer la tenue, par les Nations Unies, d'une conférence intergouvernementale sur les pêches en haute mer. Il est encouragé de constater que la CE a décidé d'appuyer ces accords.
- 5) après le Sommet de Rio, le Canada tentera de s'allier ses partenaires du G-7 au Sommet économique de juillet en vue de la préservation des stocks de poisson en haute mer, y compris par le renforcement d'organismes régionaux comme l'OPANO ainsi que par la surveillance et l'application efficaces de leurs décisions en matière de préservation.
- 6) le Canada concentrera ses efforts sur les préparatifs de la conférence intergouvernementale des Nations Unies sur les pêches en haute mer.

LA PÊCHE À LA MORUE

POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LA PÊCHE PAR LES BATEAUX DE PLUS DE 100 PIEDS

(Réponse à une question posée par l'honorable L. Norbert Thériault le 2 juin 1992)

Les navires hauturiers pêchant dans le golfe du Saint-Laurent sont surveillés très étroitement et doivent faire un rapport quotidien de leurs prises. Ils disposent actuellement de contingents de morue limités auxquels ils ont accès dans le Golfe. Les contingents de pêche hauturière de la morue dans le Golfe sont essentiellement utilisés pour la prise accessoire de sébaste dans 4RST.

Pour 1992, la flottille hauturière a un contingent de 2 774 tonnes de morue 4RS3Pn, soit seulement 9% du contingent canadien de 29 826 tonnes. Le seul autre stock de morue du Golfe pour lequel la flottille hauturière a un contingent est celui de la zone 4TVn (J-A). En ce qui concerne ce stock, la flottille hauturière dispose, en 1992, d'un contingent de 3 984 tonnes dont la totalité a été pêchée à l'extérieur du Golfe dans 4Vn pendant l'hiver.

Éliminer la pêche hauturière dans l'une ou l'autre de ces pêches se traduirait par un effet négatif très important sur les emplois et frapperait un certain nombre d'usines de transformation du Golfe et de l'extérieur.

La destruction d'un stock n'est pas nécessairement rattachée directement à la taille des bateaux utilisés. Les bateaux de moins de 100 pieds peuvent avoir un effet très destructeur s'ils ne suivent pas les règles de conservation.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE BLÉ DUR CANADIEN—LA BAISSÉ DES VENTES À L'ITALIE

(Réponse à la question posée par l'honorable Gildas L. Molgat le 11 juin 1992.)

Les statistiques que Francesco Bragga et Roberta Raffaelli de l'Université de Guelph ont utilisées dans leur document de discussion sur le blé dur indiquent en effet que le volume des exportations canadiennes vers l'Italie a accusé une baisse au détriment d'une hausse des ventes américaines.

En analysant des données plus détaillées sur une plus longue période, on peut voir que, tandis que les exportations du Canada subissaient des fluctuations et une baisse au cours des ans, celles des États-Unis affichaient également des tendances semblables pour la même période. Par contre, on a assisté à une hausse notable des expéditions de blé dur de la Communauté européenne (CE) vers l'Italie.

Il est presque certain que cette augmentation des exportations de la CE a influé sur le volume des exportations canadiennes et américaines. Les prélèvements sur les importations de blé dur de l'extérieur de la CE étant élevés, les transformateurs italiens ont donc été encouragés à utiliser au maximum le blé dur moins cher de la CE et à recourir le moins possible au blé dur nord-américain plus coûteux.

Selon les sources d'information de la Commission canadienne du blé, il existe une demande définie sur le marché italien pour un type spécial de blé dur des États-Unis qui n'est cultivé que dans des conditions agronomiques prévalant en Arizona et en Californie. Ce blé dur caractéristique est surtout utilisé dans la fabrication des pâtes alimentaires entrant dans la préparation des salades froides. La demande pour le blé dur américain sur le marché italien a été en grande partie restreinte à ce blé dur «du désert» de l'Arizona et de la Californie. Il semblerait donc que ce n'est pas le système de classement du Canada qui empêche le Canada d'exporter du blé dur vers ce créneau italien.

Au cours de la campagne agricole de juillet 1989 à juin 1990, les exportations américaines de blé dur vers l'Italie ont dépassé le niveau de la demande pour ce blé précis et ont en fait presque atteint sans toutefois dépasser le niveau des exportations canadiennes. On pense qu'au moins deux facteurs ont contribué à ces exportations américaines plus importantes que d'habitude.

-à cause de la moins bonne récolte attribuable à la sécheresse de 1988, le Canada a entamé l'année avec un faible niveau de stocks de report; en conséquence, ses expéditions vers l'Italie ont été plus faibles au premier trimestre de 1989-1990. Les États-Unis ont apparemment répondu au reste de la demande.

-En prévision de la hausse des prix associée à une forte demande, l'une des grandes compagnies céréalières internationales s'est positionnée en achetant des quantités appréciables de blé dur des États-Unis, qu'elle a par la suite été écoulées sur le marché italien.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

LA FRANCE—LES DROITS DE PÊCHE DANS LES EAUX TERRITORIALES CANADIENNES—LA DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA DÉCISION DU TRIBUNAL—DEMANDE DE DÉPÔT DES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

(Réponse à la question posée par l'honorable John B. Stewart, le 15 juin 1992.)